

Le premier minaret de Montréal

Au bout de plusieurs années d'efforts et de plaidoyers auprès des autorités québécoises et de la ville de Montréal nord, l'Association musulmane de Montréal-nord (AMMN), regroupant des originaires du Maroc, annonce avoir obtenu l'accord de ces autorités pour doter d'un minaret la mosquée Nour El Islam.

Ce lieu de culte qui offre une capacité de 450 places, est administré et animé par l'AMMN, depuis 1988, au profit de la communauté musulmane de la grande métropole québécoise et tout particulièrement de celle de Montréal- nord, municipalité du grand Montréal où l'on recense la concentration de plusieurs centaines de familles d'origine marocaine.

Le minaret, d'une hauteur de sept mètres, sera le premier jamais érigé à Montréal. Il sera construit dans la pure tradition architecturale marocaine. Selon un responsable de cette association (qu'on compte parmi les associations membres de la fédération des Marocains du Canada), les travaux doivent être achevés avant la première tempête, c'est-à-dire d'ici fin octobre au plus tard.

Dans un document remis à l'agence MAP par le président de l'AMMN, M. Abdelaziz Rzik, le descriptif du projet prévoit également des travaux de restauration et d'embellissement destinés à donner à l'édifice le cachet civilisationnel qui lui sied, comme une façade en arcades et un aménagement paysager adéquat.

Avec le minaret et les divers travaux d'aménagement et de renforcement des structures de l'édifice, ce projet exigera pour sa réalisation, selon un budget prévisionnel de l'architecte marocain qui le conduit, un coût total d'un peu plus de 50.000 dollars canadiens (environ 380.000 dirhams).

Afin de réaliser ce projet dans les plus brefs délais, l'association a lancé une opération de levée de fonds parmi les membres de la communauté musulmane, particulièrement marocaine, par la distribution d'un courrier comportant tous les éléments descriptifs du projet ainsi que le détail des coûts que nécessite cette opération, mettant en exergue certaines sourates du Saint Coran dont: dans des maisons que Dieu a permis d'élever où son nom est invoqué (sourate 24, verset 36) ou à celui qui fait à Dieu un beau prêt, Dieu le rendra avec abondance (sourate 2, verset 245).

Rappelons que l'AMMN assure à longueur d'année une série d'activités dont des cours d'arabe et, pendant le mois du Ramadan son programme s'intensifie pour offrir aussi bien des causeries religieuses animées par des prédicateurs dépêchés du Maroc à cette fin, que la prise en charge de plusieurs familles nécessiteuses durant tout le mois sacré.